

(article paru dans page 2 de 24 Heures – février 2005)

Seule une attitude humaine et concertée sortira les requérants déboutés de leur situation kafkaïenne.

Depuis des années – six ans en moyenne – de nombreuses personnes déboutées du droit d’asile vivent dans notre canton, protégées par nos autorités cantonales. Ces dernières ont souhaité régulariser ces personnes, leur offrir un statut qui, après des années d’exil, leur permette de construire un avenir.

Leurs dossiers ont été étudiés, puis envoyés à Berne pour régularisation dans le cadre de la circulaire « Metzler ». Les services de M. Blocher en ont régularisé certains, refusé d’autres, sans motivation notifiée, et avec l’exigence que les personnes refusées soient renvoyées à tout prix, sous la contrainte s’il le faut, sans tenir compte des conditions problématiques dans les pays de retour.

Comment l’Etat fédéral, Etat de droit, peut-il penser que sa crédibilité est en danger s’il ne renvoie pas ces quelques trois cent huitante personnes installées chez nous depuis si longtemps?

Toutes les solutions cherchées dans le canton par les milieux de l’asile, les juristes, les parlementaires, le Conseil d’Etat se heurtent toujours, à un moment ou l’autre, à l’octroi d’un « Stempel » que Berne refuse par principe.

Le peuple vaudois s’émeut de ces cul-de-sac légaux ou administratifs, qui broient des destinées humaines. Au cours des mois, de nombreux citoyens (pétition munie de 15’000 signatures), la coordination asile, les partis Socialiste, Verts et popiste, de nombreux politiciens de droite, les Eglises, les artistes, quinze Conseillers nationaux et aux Etats, le Grand Conseil à plusieurs reprises ont manifesté leur soutien et leur volonté de voir une solution humaine se dessiner.

Dans sa décision du 18 janvier dernier, le Conseil d’Etat, sous la pression des deux socialistes, a franchi un pas et décidé de renoncer à l’application des mesures de contraintes à l’encontre des familles, des femmes kosovares et des survivantes de Srebrenica. Il autorise officiellement les personnes qui travaillaient à poursuivre leur emploi, mais il attend que ces personnes finissent par partir ; il appelle à constituer un groupe d’analyse pour étudier quelles pistes sont praticables pour le retour. Un bilan sera fait dans trois mois, sans que cette échéance soit une date butoir.

Le HCR, la force d’interposition de l’ONU MINUK et les ONG fournissent nombre d’informations sur la situation difficile dans les pays concernés et l’impossibilité dans de multiples situations personnelles (appartenance à une minorité ethnique, maladie, femme seule,...) d’envisager un retour.

Pour ces trois cent septante-huit personnes, un statut officiel au niveau suisse est aujourd’hui plus qu’hypothétique : cela demande dans chaque dossier pugnacité et ingéniosité pour se faufiler dans le dédale des lois et autres directives fédérales. Les déboutés sont dans une situation kafkaïenne, d’autant plus inacceptable qu’elle dure depuis des années; ils subissent les pressions psychologiques exercées par le SPOP –Service de la Population ; ces pratiques doivent cesser, elles sont indignes d’un Etat de droit. Après des mois de tension toujours plus vive, c’est notre responsabilité de les aider à retrouver une perspective d’avenir dans la sérénité.

Dans cette situation douloureuse et extrêmement complexe, par esprit d’apaisement, et pour chercher des solutions constructives, le Parti socialiste participera au groupe d’analyse initié par le Conseil d’Etat. Non pour convaincre ces familles de rentrer chez elles, mais pour les accompagner dans un projet qu’elles doivent bâtir elles-mêmes, de leur libre choix, en toute connaissance de cause :

- Ici, avec toutes les difficultés qui se dressent encore sur leur chemin, prisonnières du canton dans l'attente d'une improbable régularisation fédérale, mais parrainées par la population.
- Là-bas, si elles font le choix d'un retour volontaire, épaulées par une ONG et parrainées par des Vaudois ; un aller-retour pour appréhender la situation actuelle sur place et préparer le retour dans de bonnes conditions devrait alors être envisageable.

La participation des socialistes à cette nouvelle étape serait remise en cause si les mesures de contrainte devaient être utilisées par le Conseil d'Etat, car nous estimons que l'utilisation de la force contre des personnes qui n'ont commis ni crime ni délit est dégradante et inhumaine. C'est un appel solennel que nous adressons au Conseil d'Etat, forts de nos convictions, de nos prises de position répétées, et des décisions réitérées du Grand Conseil.

Josiane Aubert, présidente du Parti socialiste vaudois